



Les cahiers de la Vie Fédérale

n° 45 - Mars 2011

Sommaire :

- Propositions de la Commission Mandats et votes sur la représentativité au 10^{ème} congrès
- Questionnaire : « Connaissance des délégués »
- 10^{ème} Congrès Fédéral à Saint-Etienne 6-10 juin 2011 - Composition du Congrès

En route pour le 10^{ème} Congrès Fédéral !

Le 10^{ème} Congrès Fédéral va se tenir à Saint-Etienne, du 6 au 10 juin 2011. Il va accueillir 585 délégués qui seront désignés démocratiquement par les syndicats dans les départements et régions. Avec le Comité National Fédéral, la CEF a convenu d'une procédure et de critères pour effectuer ces désignations.

Un Congrès Fédéral représente un moment important pour établir le bilan et tirer l'analyse de notre activité menée durant les 3 ans écoulés. Le Congrès aura également à débattre des orientations à prendre pour les trois années à venir. Nous devons mettre les délégués qui participeront au Congrès, dans les meilleures dispositions possibles. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il était important de désigner les délégués au plus tôt. La date du 18 avril pour y parvenir n'a donc rien d'une mesure administrative : **nous voulons que chaque délégué-e soit porteur-se de débats, de réflexions collectives de l'ensemble des syndicats qu'elle ou qu'il va représenter.** Cela suppose de prendre du temps pour rencontrer les syndicats, ses syndiqués, pour discuter autour du document du Congrès, mais aussi à partir des préoccupations immédiates.

Nous sommes confrontés au besoin de préparer l'avenir, en ayant une politique de cadres offensive. Rajeunir le Congrès, progresser dans la place des femmes, dans la présence du secteur privé et de l'action sociale, nous devons travailler en ciblant ces objectifs. Vous l'avez compris, la question du mandatement n'est pas une question d'arithmétique. Nous vous invitons à l'aborder rapidement dans vos syndicats, en lien avec les USD et les coordinations régionales santé action sociale.

Nous avons besoin d'un Congrès qui débattre, qui décide, qui soit à l'offensive, à la conquête. Renforcer la syndicalisation, notre influence, c'est créer les conditions de luttes plus nombreuses et victorieuses. A nous tous de faire de notre Congrès, une étape importante dans cette construction.

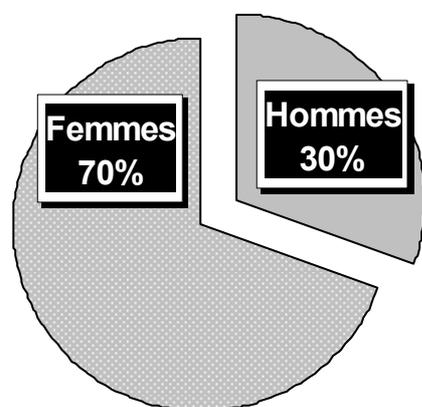


Le Congrès de notre Fédération Santé Action Sociale est le congrès de tous les syndicats des établissements de notre champ professionnel. Les syndicats seront représentés par les **585 délégués** désignés démocratiquement et validés par les USD, en prenant en compte certains critères proposés par la direction fédérale

Photographie de notre Fédération au 31 Décembre 2010 :
(salarial et syndiqués):

	SALARIAT	SYNDIQUES (Données CoGéTise 31/12/2010)	Rapport Syndiqués/Salarial en pourcentage
Santé Publique	955 000 salariés dans plus de 2000 établissements	43 267	4.53%
Santé Privée	200 000 dans le non lucratif et 200 000 dans le lucratif	7 808	1,95%
Action Sociale	450 000 de salariés dans plus de 19 000 établissements privés et 45 000 salariés dans 850 établissements publics	8 603	1.74%
TOTAL		65 956	

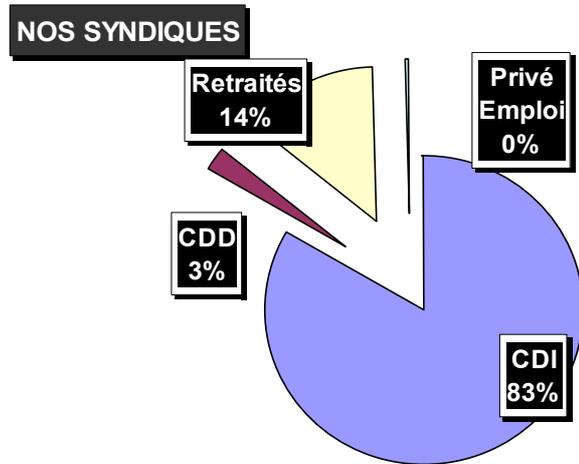
NOS SYNDIQUES



70% des syndiqués sont des femmes pour une population féminisée à 80%

9 444 syndiqués sont affiliés « Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens » (=15%) alors qu'environ 50% des salariés de notre champ relèvent de ces catégories

3 189 syndiqués retraités sont identifiés, on est très loin de représenter la population retraitée de notre champ



Salariat de plus en plus précarisé.
Ex. : 20% des salariés de la fonction publique hospitalière sont des contractuels.

Force est de constater, qu'au regard de tous ces chiffres, il y a du chemin à parcourir pour rayonner sur tous nos secteurs d'activité, ce qui limite notre efficacité revendicative. Ce Congrès doit être la photographie du paysage syndical et salarial de nos secteurs d'activité.

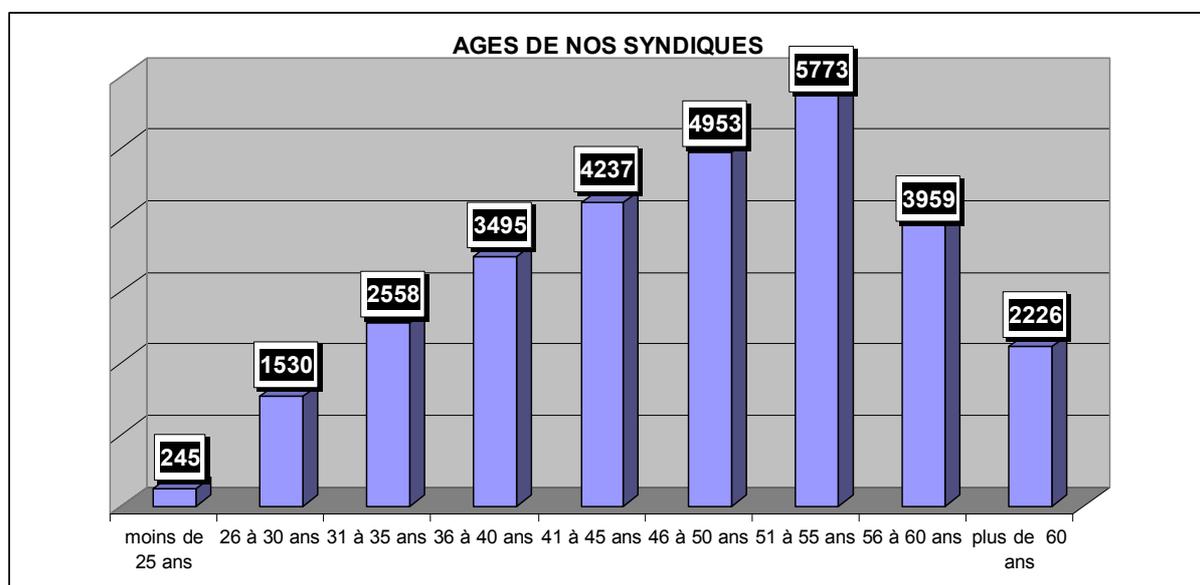
L'objectif est de sortir du Congrès avec des outils pour renforcer notre organisation CGT et faire aboutir les revendications de toutes et tous, actifs et retraités.

La loi HPST impacte l'ensemble de notre champ, plus particulièrement le secteur public. La politique régionale des ARS nous oblige à travailler plus régionalement, donc nos délégations devront être équilibrées, prendre en compte toutes les diversités et représenter tous les départements.

Le Congrès pourrait tendre vers la participation de 400 déléguées Femme, au moins 50 délégués de moins de 35 ans, 250 délégués qui relèvent des catégories Médecins Ingénieurs Cadres et Techniciens, de toutes les filières professionnelles privé/public pour être le reflet des syndiqués et du salariat que l'on représente.

Le congrès pourrait également comporter au moins un retraité par région (31 délégués retraités) .

Les délégations pourraient être renouvelées en fonction des critères proposés et équilibrées en fonction du salariat (âge, diversité, professions...).



La désignation devra respecter les critères argumentés ci-dessous :

CRITERES	ARGUMENTAIRES	PRECONISATIONS
Place des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • 80% du salariat (source CGOS pour PFH) • 70% des syndiqués sont des femmes 	Organiser la solidarité en amont pour permettre aux jeunes et aux militantes de participer dans les meilleures conditions au Congrès (ex : garde des enfants)
Rajeunissement	<ul style="list-style-type: none"> • évolution sociétale : monoparentalité • Rajeunissement du salariat 	
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> • Départs massifs en retraite • Renouvellement des directions syndicales 	Pas plus de 3 participations à un Congrès Fédéral
Diversité et précarité dans le salariat	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution du salariat • Flexibilité, multiplication des contrats à durée déterminée 	
Diversité des établissements	<ul style="list-style-type: none"> • Taille • Conventions Collectives, Statut 	Maisons de retraite, Hôpitaux locaux, CAT, Foyers, etc.
Evolution du salariat	Arrivée massive du secteur marchand et du Secteur associatif	Mutualisation départementale , régionale des moyens de prise en charge (ex : perte de salaire).
Représentation des filières et des professions	50% des salariés relèvent des catégories Ingénieurs, Médecins, Cadres et techniciens.	Délégués issus de tout notre champ sanitaire et action sociale privé et public



L'animation du mandatement est sous la double responsabilité de la Coordination Régionale et des USD.

Les délégués désignés seront porteurs des voix des syndicats de leur département, ils devront participer aux débats préparatoires avec les syndiqués, voire impulser ces débats en lien avec les USD, ce qui sous entend une certaine disponibilité.

Tout congrès est formateur et favorise l'implication des délégués dans l'activité syndicale.

Les délégués d'aujourd'hui seront les cadres syndicaux de demain.

FICHE DE CONNAISSANCE DES DELEGUE(E)S



INFORMATIONS A SAISIR DANS COGITIEL puis fiches à retourner à la Fédération

Secteur Orga - 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 MONTREUIL CEDEX:

ou par fax :01 48 57 56 22 ou 01 48 18 29 82

Avant le 18 AVRIL 2011

Les secrétaires généraux des Unions Santé Départementales

DEVRONT AU PREALABLE AVOIR REMPLI CE QUESTIONNAIRE AVEC LE DELEGUE AVANT SAISIE DANS COGITIEL

(En cas de difficultés particulières, contacter le secteur Organisation au 01 48 18 20 72 ou 57 05).

NOM DU SYNDICAT / ETABLISSEMENT :

Santé publique Santé privée Action sociale publique Action sociale privée
 Convention collective

Ville :N° Département : Union locale :

NOMBRE DE SALARIÉ(E)S (À COMPLÉTER SUR LA FICHE ENTREPRISE DU SYNDICAT DU DÉLÉGUÉ)

Moins de 10 10 à 50 51 à 100
 101 à 500 501 à 1 000 plus de 1 000

CONNAISSANCE PERSONNELLE DES DÉLÉGUÉ(E)S

Civilité ' : M. Mme Mlle

Nom : Prénom :

Nationalité Française Autre

Date de naissance : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Tél. Personnel : Professionnel : Portable :

Fax : Email :

Statuts : CDI CDD Intérimaire Retraité Autres (non déterminé)

Catégories : Ingénieur Technicien-ne Enseignant-e Agent de maîtrise
 Cadre Employé-e Ouvrier-ère Autres (non déterminé)

Situation professionnelle : Actif-ive Retraité-e

Date d'adhésion : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

1^{er} congrès Fédéral OUI NON

¹ Cocher la mention inutile

CADRE DANS LEQUEL LE DÉLÉGUÉ EXERCE SES RESPONSABILITÉS²

RESPONSABILITES	SYNDICAT	UNION LOCALE	U. D.	FEDERATION	AUTRES STRUCTURES (USD + N° DÉPARTEMENT) UNIONS FÉDÉRALES
Secrétaire Général					
Organisation					
Politique Financière (trésorier)					
Administrateur COGITIEL					
Commission Exécutive					
Activités Revendicatives					
CFC (Commission financière et de contrôle)					
Formation					
Communication NVO, presse syndicale					
Autres					

(La responsabilité de Délégué-e 10^{ème} congrès s'exerce obligatoirement dans le cadre du syndicat)

MANDATS (PUBLIC)		MANDATS (PRIVE)		STAGES	
ARS		Elu CHSCT		Formation accueil	
CESE – CESER		Elu DS		Niveau 1	
Administrateur CPAM/CRAM		Elu DP		Niveau 2	
CNOSS		Elu CE		CoGiTiel module syndicat	
CROSMS		Elu Conseiller Prud'hommes		Elus et mandatés ou CTE	
CHSCT		UNIFAF		Organisation	
CODERPA		PROMOFAF		Politique Financière	
CGOS		FORMAP		ICT	
ANFH				CHSCT	
Autres (à préciser)				Formation dirigeant	
				Formateur	
				Autres (à préciser)	

LECTURE DE LA PRESSE SYNDICALE :

- Je suis abonné-e à la NVO.
- Je suis lecteur d'Ensemble.
- Je suis lecteur d'Option.
- Je suis lecteur du BF.
- Je suis lecteur des Cahiers de la Vie Fédérale.
- Je suis lecteur du Perspective.
- Je suis abonné-e au Peuple
- Je suis lecteur du Peuple.
- Je suis abonné-e à VIE NOUVELLE

ACCORD ET /OU TAMPON DU SYNDICAT ET DE L'USD

<i>SYNDICAT</i>

<i>USD</i>

² Mettre une croix dans la colonne concernée

Les critères à prioriser pour le mandatement, validés par la CEF des 8 et 9 mars 2011, doivent être portés à la connaissance des syndiqués sous la responsabilité des directions syndicales.

Chacun est donc maintenant en capacité de travailler la désignation des délégués sur la base de tous ces éléments.

Chaque délégué doit être à jour de ses cotisations, son syndicat doit avoir reversé les cotisations à CoGÉTise. Si ce n'est pas le cas, il ne pourra pas participer au congrès.

EXPLICATIONS PRATIQUES SUR L'UTILISATION DU COGITIEL DANS LA PHASE DE DESIGNATION DES DELEGUES

A partir du module fédéral du COGITIEL, les USD attribueront à chaque délégué, qui devra être au préalable saisi dans COGITIEL, la responsabilité « **DELEGUE 10^{ème} CONGRES FEDERAL** » : c'est un mandat **délibératif**, seuls les délégués porteurs de voix se voient attribuer cette responsabilité.

Elles se serviront des renseignements recensés par le questionnaire « connaissance des délégués » ci-joint.

Il a été conçu pour simplifier son utilisation. Il se compose d'un recto verso.

Après saisie, ce questionnaire devra être renvoyé à la Fédération pour le suivi et l'utilisation des données.

La date butoir de retour des questionnaires a été fixée au 18 avril.

Dès que les délégués seront connus de la Fédération, ils recevront un guide contenant les explications nécessaires au bon déroulement du Congrès, ainsi qu'un modèle de Procès Verbal des réunions auxquelles il aura participé.

Attention : la règle de calcul du nombre de voix est la suivante (selon statuts confédéraux) :

Nombres de FNI + timbres sur les 3 dernières années d'exercice, soit pour le 10^{ème} congrès : 2008+2009+2010 / 30

Les syndicats devront être à jour de leurs versements pour l'exercice 2009 avant le 31 MARS 2011.

Nous serons alors à 2 mois de l'ouverture de notre Congrès.

Un syndicat n'ayant pas reversé de cotisation 2009 ne pourra pas être ni crédité de voix, ni être représenté au Congrès ; sauf, bien sûr, pour les nouvelles bases.

Nous insistons pour que les USD valident le plus tôt possible le mandatement. Plus ce travail sera fait tôt, plus nos délégués auront le temps de se préparer et d'être préparés en participant aux débats préparatoires dans les syndicats.

Ils seront alors en situation de participer activement aux travaux du congrès et de s'adapter à l'évolution des débats.

10^{ème} Congrès Fédéral à Saint-Etienne 6-10 juin 2011

Composition du Congrès

Nous sommes à quelques mois de l'ouverture des travaux de notre 10^{ème} Congrès Fédéral.

Depuis le Comité National Fédéral de décembre 2010, les départements connaissent le nombre de mandats dont ils disposent. « Les Cahiers de la vie fédérale » n° 44, en date de janvier 2011, ont repris ce tableau. La commission mandat et votes a proposé à la C.E. Fédérale et au C.N.F. des critères de mandatement (public, privé, jeunes, femmes etc.). Après délibération, ces éléments sont portés à la connaissance des U.S.D. et des coordinations régionales santé action sociale. Ces organisations auront la responsabilité d'animer le mandatement au Congrès, en provoquant les échanges utiles avec les syndicats, à partir des documents d'orientation du Congrès.

Pour l'instant, il faut retenir que le Congrès Fédéral est composé des 585 délégués mandatés par les syndicats d'établissement, dans les règles fixées ci-dessus. Le financement de ces mandats revient aux organisations qui mandatent les délégués au Congrès. Il conviendra de rechercher des formes de financement mutualisées, qui associent l'ensemble des syndicats du département.

Le Congrès est également composé des membres de la Commission Exécutive Fédérale et de la Commission Financière de Contrôle. Ces camarades ne peuvent pas figurer parmi les délégués mandatés au Congrès. Ils sont « membres de droit ». Leur participation au Congrès est financièrement prise en charge par la Fédération.

Les responsables d'U.S.D. et de coordinations régionales santé action sociale assistent au Congrès. Ils ne portent pas de voix, sauf exception. Le coût de leur participation est pris en charge dans le cadre des U.S.D. ou des coordinations régionales concernées.



**CONGRÈS
FÉDÉRAL**

SAINT-ÉTIENNE 6 - 10 JUIN 2011

